

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
011	Charges à caractère général (5)(6)	10 070,00	10 070,00	10 070,00
61521	Bâtiments publics	10 000,00	10 000,00	10 000,00
627	Services bancaires et assimilés	20,00	20,00	20,00
628	Divers	50,00	50,00	50,00
012	Charg. pers. et frais assimilés		0,00	0,00
014	Atténuation de produits (7)	1 630,00	1 600,00	1 600,00
706129	Taxe agence de l'eau	1 630,00	1 600,00	1 600,00
65	Autres charges gestion courante	400,00	3 100,00	3 100,00
6541	Admission en non valeur		2 700,00	2 700,00
6542	Pertes et créances	400,00	400,00	400,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		12 100,00	14 770,00	14 770,00
66	Charges financières (b)(8)		0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	30,00	30,00	30,00
673	Titres annulés (sur ex. ant.)	30,00	30,00	30,00
68	Dotations aux amortissements (d)(9)	14,00	6,00	6,00
6817	Dotations aux dépréciations des	14,00	6,00	6,00
022	Dépenses imprévues Fonct (f)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		12 144,00	14 806,00	14 806,00
023	Virement à la sect° d'investis.	12 397,00	6 023,00	6 023,00
042	Opérations d'ordre entre section (11)(12)	2 770,00	2 770,00	2 770,00
6811	Dotations aux amortissements su	2 770,00	2 770,00	2 770,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		15 167,00	8 793,00	8 793,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		15 167,00	8 793,00	8 793,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		27 311,00	23 599,00	23 599,00

+

RESTES A REALISER 2015 (13)	0,00
------------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	23 599,00
---	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M 43 et en M 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(11) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
013	Atténuation de charges		0,00	0,00
70	Ventes prod fab, prest serv, mar	6 130,42	4 620,00	4 620,00
70611	Taxe assainissement	4 500,42	3 020,00	3 020,00
706121	Taxe de modernisation des réseau	1 630,00	1 600,00	1 600,00
74	Subventions d'exploitation		0,00	0,00
75	Autres produits gestion courant		0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		6 130,42	4 620,00	4 620,00
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		300,00	300,00
7714	Recouv sur creance ad en non val		300,00	300,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		6 130,42	4 920,00	4 920,00
042	Opérations d'ordre entre section (8)	230,00	230,00	230,00
777	Quote-part des subv. d'inv. v..	230,00	230,00	230,00
043	Op. ordre intérieur de section (8)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		230,00	230,00	230,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		6 360,42	5 150,00	5 150,00

+

RESTES A REALISER 2015 (10)	0,00
-----------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	18 449,00
---	-----------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	23 599,00
---	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cet article n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	3 000,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, de R&D et frai..	3 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	30 219,00	29 385,00	29 385,00
2156	Matériel spécifique d'exploit.	30 219,00	29 385,00	29 385,00
22	Immo. reçues en affect ou conces (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		33 219,00	29 385,00	29 385,00
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00
18	Compte de liaison		0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest		0,00	0,00
Total des dépenses financières			0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		33 219,00	29 385,00	29 385,00
040	Opérations d'ordre entre section (7)	230,00	230,00	230,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	230,00	230,00	230,00
1391	Subventions d'équipement	230,00	230,00	230,00
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		230,00	230,00	230,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		33 449,00	29 615,00	29 615,00

+

RESTES A REALISER 2015 (10)

0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

29 615,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état IIB3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immo. reçues en affect ou conces		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	0,00
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00
18	Compte de liaison		0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00
44	TVA		0,00	0,00
Total des recettes financières			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES			0,00	0,00
021	Virement de la section de fonct.	12 397,00	6 023,00	6 023,00
040	Opérations d'ordre entre section (6)	2 770,56	2 770,00	2 770,00
28156	Matériel spécifique d'exploit.	2 770,56	2 770,00	2 770,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		15 167,56	8 793,00	8 793,00
041	Opérations patrimoniales (8)		0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		15 167,56	8 793,00	8 793,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		15 167,56	8 793,00	8 793,00

+

RESTES A REALISER 2015 (9)	0,00
----------------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	20 822,00
---	-----------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	29 615,00
--	-----------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).